


LE MENU

CUISINEZ SUISSE 



Publicité 2010 Dossier technique

Des opportunités publicitaires uniques
sur www.lemenu.ch/fr, la plus grande
base suisse gastronomique en ligne
avec plus de 5 000 recettes illustrées!

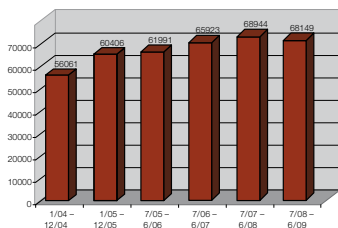


LE MENU – la bonne recette pour nouer de fructueux contacts

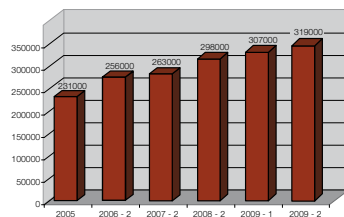
Notre projet

Notre magazine LE MENU est entièrement dédié aux plaisirs de la table. Au fil des **10 numéros** que nous publions chaque année, nos lecteurs découvrent plus de **380 recettes gourmandes**: plats de saison pour tous les jours, équilibrés et faciles à préparer, menus raffinés ou encore mets végétariens, le tout évidemment à base de **produits suisses**. Le **temps de préparation** et les principales étapes de chaque recette sont indiqués avec précision. Par ailleurs, LE MENU renferme également de nombreux conseils pratiques ainsi que de passionnants reportages, et ne manque pas de suivre l'actualité diététique. Apéritifs, entrées, plats de résistance, desserts ou vins: LE MENU privilégie la finesse et la simplicité. Nos escapades gastronomiques aux quatre coins de la Suisse permettent à nos lecteurs de découvrir une variété unique de recettes anciennes et modernes. Le terroir suisse ne se limite pas à la fondue et aux röstis!

Evolution du tirage contrôlé
(REMP entre 2003 et 2009)



Evolution de la pénétration
(Mach Basic entre 2005 et février 2009)



Lectorat

Pénétration, projections et affinités

Source: MACH Basic 2009-2

Suisse alémanique	Pénétration en %	Projection en 1000	Structure	Affinité
Lectorat total	6	257		
Hommes	3,1	66	26	52
Femmes	8,7	191	74	146
14-34 ans	3,9	56	22	66
35-54 ans	7,3	114	44	122
55++ ans	6,6	87	34	111

Suisse romande	Pénétration en %	Projection en 1000	Structure	Affinité
Lectorat total	4,4	62		
Hommes	2,7	18	30	61
Femmes	6	43	70	136
14-34 ans	2,6	12	20	59
35-54 ans	5,8	30	48	132
55++ ans	4,7	20	32	106

Tirage

Suisse alémanique	Suisse romande	Total	Tirage total
56'125 ex.	12'024 ex.	68'149 ex.	90'000 ex.

(attesté par la REMP, base 2008/2009)

Possibilités de publicité sur www.menu.ch

Conseil et comptabilité

Roman Auer
 AdLINK Internet Media AG Switzerland
 Seestrasse 39
 8700 Küsnacht
 Suisse
 Téléphone 044 914 91 98
 Fax 044 914 93 70
 E-Mail: roman.auer@adlinkmedia.net

www.lenu.ch enregistre en moyenne env. 220'000 pageviews et 15'000 visites.

Leaderboard*

Emplacement Page d'accueil
 Format 728 x 90
 Prix CPM CHF 70.-

Ø Adimpressions par mois:

10'000 allemand
 2'000 français

Emplacement Run of Site
 Format 728 x 90
 Prix CPM CHF 60.-

Ø Adimpressions par mois:

200'000 allemand
 50'000 français



Skyscraper*

Emplacement Page d'accueil
 Format 160 x 600
 Prix CPM CHF 70.-

Ø Adimpressions par mois:

10'000 allemand
 2'000 français

Emplacement Run of Site
 Format 160 x 600
 Prix CPM CHF 60.-

Ø Adimpressions par mois:

200'000 allemand
 50'000 français

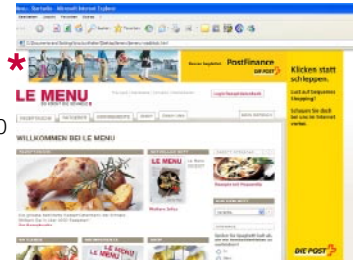
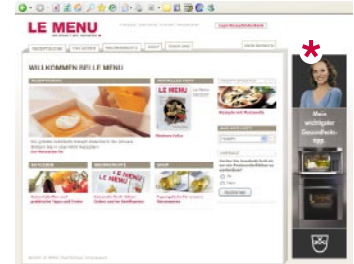
Roadblock*

Emplacement Page d'accueil
 Format 728 x 90/160x600
 Prix CPM CHF 90.-

Ø Adimpressions par mois:

10'000 allemand
 2'000 français

Emplacement Page d'accueil
 Format 728 x 90/160x600
 Prix CPM CHF 80.-



Fullbanner

Emplacement Page d'accueil
Format 468 x 60
Prix CPM CHF 40.–

Ø Adimpressions par mois:

10'000 allemand
2'000 français

Emplacement Run of Site
Format 468 x 60
Prix CPM CHF 30.–

Ø Adimpressions par mois:

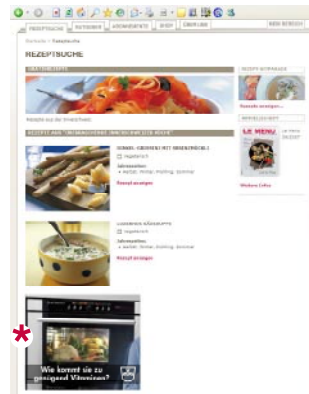
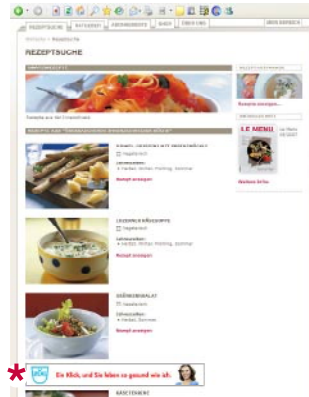
200'000 allemand
50'000 français

Rectangle

Emplacement Rubriques
Format 300 x 250
Prix CPM CHF 70.–

Ø Adimpressions par mois:

150'000 allemand
35'000 français



Newsletter

La Newsletter Le Menu est
envoyée une fois par mois
à env. 16'000 destinataires.

Fullbanner de la Newsletter

Emplacement Newsletter
Format 468 x 60
Prix CHF 1'000.–



Principaux sujets en 2010

N°	Edition	Sujets
1/2	Janvier/février	Ragoûts d'hiver, Saint-Valentin
3	Mars	Cakes et tartes, en-cas sucrés, tourtes
4	Avril	Menu pascal, viande hachée, chaussons
5	Mai	Asperges, fraises, grillades
6	Juin	Légumes d'été farcis, glaces, pâtes
7/8	Juillet/août	Cuisine d'été, soufflés sucrés
9	Septembre	Viande en sauce, lasagne et cannelloni
10	Octobre	Fromage, petits biscuits appréciés des enfants
11	Novembre	Plats classiques, la pâte dans tous ses états
12	Décembre	Repas de fête, biscuits de Noël, fromage, recettes traditionnelles

Renseignements et vente d'espace publicitaire

Editeur

Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL, Weststrasse 10, 3000 Berne 6, Téléphone 031 359 51 11, fax 031 359 58 55

Rédaction

Rédactrice en chef: Barbara Paulsen Gysin, Weststrasse 10, 3000 Berne 6, Téléphone 031 359 51 11, fax 031 359 58 55

Vente d'espace publicitaire

Pepi Burch, Eulenweg 11, case postale 1347, 8048 Zurich
Téléphone 044 430 13 90, fax 044 430 13 91, e-mail pepiburch@dplanet.ch

**Edition, lectorat,
principaux sujets, contact**

Rubriques permanentes

Variations

Recettes autour d'un sujet ou d'un produit

Frais du marché

Produits de saison et agriculture suisse

Vite et bien

Recettes éclair savoureuses

Point de vue

Reportages et recettes autour d'un thème culinaire

Le coup de main

Préparation de plats expliquée par étapes

Les petits plats dans les grands

Menu de fête à 4 plats, suggestions de vins

La cuisine au vin de Chandra

Pour tout savoir sur les vins suisses

Tout en douceur

Desserts et plats principaux sucrés

Manger sain

Des conseils pour une alimentation saine et équilibrée

En famille

Une cuisine familiale appréciée par les grands comme les petits

Agenda gourmand

Manifestations gourmandes en Suisse romande

Prix

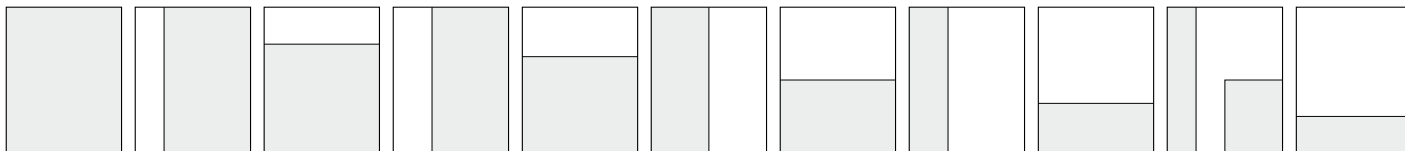
Format	Colonnes	Miroir (en mm) Largeur x hauteur	Francs-bords (en mm) Largeur x hauteur	Tirage national en CHF	Suisse alémanique en CHF	Suisse romande en CHF
1/1 page	4	177 x 239	210 x 275	9'500.–	7'600.–	2'850.–
3/4 page verticale	3	132 x 239	150 x 275	7'600.–	6'080.–	2'280.–
horizontale	4	177 x 178	210 x 194	7'600.–	6'080.–	2'280.–
2/3 page verticale	2 1/2	117 x 239	135 x 275	6'840.–	5'470.–	2'050.–
horizontale	4	177 x 158	210 x 174	6'840.–	5'470.–	2'050.–
1/2 page verticale	2	87 x 239	105 x 275	5'230.–	4'030.–	1'570.–
horizontale	4	177 x 118	210 x 134	5'230.–	4'030.–	1'570.–
1/3 page verticale	1 1/2	57 x 239	75 x 275	3'800.–	2'870.–	1'140.–
horizontale	4	177 x 77	210 x 93	3'800.–	2'870.–	1'140.–
1/4 page verticale	1	42 x 239	60 x 275	2'850.–	2'280.–	860.–
	2	87 x 118		2'850.–	2'280.–	860.–
horizontale	4	177 x 57	210 x 73	2'850.–	2'280.–	860.–

Couleurs	tarif unique pour 1 à 4 couleurs
Annonce franc-bord	pas de supplément
Panorama	pas de supplément si dépassement de la marge centrale
Tarif brut	15% CC et RACHA inclus
TVA	7,6%
Pages de couverture	supplément de 10% sur tarif brut

Rabais

Chiffres d'affaires bruts en CHF	Tranches de rabais
10'000	3%
15'000	5%
20'000	7%
30'000	10%
50'000	12%
80'000+	14%
Période de calcul: 12 mois	

Formats



1/2 page
1/2 page verticale
1/2 page horizontale
1/2 page verticale
1/2 page horizontale
1/2 page verticale
1/2 page horizontale
1/2 page verticale
1/2 page horizontale
1/2 page verticale
1/2 page horizontale

Pour les formats franc bord, veuillez ajouter 3 mm de débord.

Commission conseil

15% du montant net facturé

RACHA II

15% du montant net facturé pour un volume publicitaire d'au moins 3 pages par an

Transfert des données et communication

Contact: AVD Goldach, M. Erich Padrun, Sulzstrasse 10–12, 9403 Goldach

Téléphone: 071 844 94 18

Fax: 071 944 95 55

E-mail: erich.padrun@avd.ch

FTP: ftp.avd.ch Nom d'utilisateur: lemenu Mot de passe sur demande

Le transfert des données doit obligatoirement être annoncé par fax ou par e-mail. La maquette des annonces doit être transmise (par fax ou en format PDF par courriel)

Transfert des données: les données transmises doivent comporter le nom du produit, la date de parution et un mot-clé.

Conditions techniques

Supports de données: tous les supports de données classiques tels que disquettes, CD, DVD, ZIP, etc.

Bons à tirer électroniques:

Format PDF: livraison des données au format PDF/X-3, dans la gamme Europe, de préférence selon la norme PDF/X-3-Plus

A des fins de contrôle, les données doivent être accompagnées d'épreuves faisant foi, quadrichromie = proof/épreuve

Format/état: la taille du document doit correspondre à l'espace publicitaire payé

Résolution: 300 ppp

Contrôle d'intégrité

Pour le contrôle d'intégrité, un proof faisant foi ou une épreuve de l'annonce (proof, tirage, photocopie ou fax) est nécessaire. Si ce document manque lors de la transmission des données, l'éditeur décline toute responsabilité quant à la parution correcte de l'annonce.

L'éditeur assure une reproduction de l'annonce techniquement irréprochable, à condition que les données et les documents fournis soient de qualité appropriée.

Le prix de base des annonces est calculé en fonction des données électroniques prêtes pour le flashage. Les coûts supplémentaires dus à des corrections / changements sont facturés au tarif horaire.

D'infimes altérations des teintes situées dans la marge de tolérance du procédé d'impression et des matières premières (papier, couleurs etc.) sont possibles. Ces altérations ne justifient cependant ni réduction de prix, ni annonces de remplacement.

Encarts

Prix	Encart collé	Encart agrafé	Encart libre	Carte de commande avec annonce 1/1 page
Poids	Pour 1000 (en CHF)	Pour 1000 (en CHF)	Pour 1000 (en CHF)	Coût total: 14'200 CHF
Carte postale	98.–			
Echantillon	160.–			
Brochure page de couverture	sur demande			
bis 15 g	120.–	154.–	240.–	
16–25 g	131.–	170.–	251.–	
26–49 g	150.–	192.–	275.–	
Tirage	Suisse alémanique: 74'000 ex., Suisse romande: 16'000 ex., total: 90'000 ex.			
Prix	Frais de port et coûts techniques inclus. Encart en sus du prix de l'espace publicitaire			
Rabais	tous les encarts bénéficient de rabais, 5% CC et RACHA			
Insertion partielle	Edition française/allemande possible sans frais supplémentaires			

Conditions techniques (spécifications techniques détaillées disponibles après discussion)

Emplacement	Première page*	Milieu du cahier	Endroit quelconque du cahier	Carte de commande en encart avec annonce pleine page, à gauche ou à droite, entre 2 feuilles
Volume min./max.	2/24 Seiten	4/32 pages	2/32 pages	4/4 pages
Formats minimaux	60x85mm (pour carte double page) 105x148mm (pour livret)	105x148mm	105x148mm	105x148mm
Formate maximal	185x210mm	210x275mm	195x245mm	105x148mm
Formats maximaux	2mm	2mm	2mm	2mm
Epaisseur maximale		10mm sur la moitié du verso (obligatoire)		10mm sur la moitié du verso (obligatoire)
Marge de rognage supérieure		4mm		
Marge de rognage inférieure/latérale		Au moins 5 mm		
Conditions afférentes aux encarts			1 page obligatoirement fermée (pas de pliure en accordéon)	

Livraison à l'imprimerie: non croisés, non attachés, en vrac sur des palettes ou empilés dans des cadres de palettes

* sous réserve d'un accord préalable

Données techniques

Préparation	Nous ne pouvons traiter les encarts de plusieurs pages agrafés, collés et libres que lorsqu'ils sont présentés en pliure croisée, parallèle et roulée. La pliure en accordéon ne peut pas être traitée. Le côté fermé des encarts doit être tourné vers le milieu. Les encarts agrafés ne seront acceptés qu'après accord préalable (position des agrafes). Nous n'acceptons pas d'encarts agrafés de plus de 4 pages.	Remarques	En cas de difficultés de traitement, l'achèvement du tirage total est prioritaire par rapport à celui des encarts agrafés, libres et collés.
Echantillon/ Croquis de situation	L'acceptation définitive de chaque mandat dépend de la mise à disposition en temps opportun d'un échantillon faisant foi et d'un croquis de situation précis.	Emballage pour les encarts libres	Emballés proprement (non croisés et non attachés) en paquets maniables (hauteur de préhension env. 10 cm), empilés sur des palettes interchangeables ou des cadres de palettes, accompagnés d'une pochette avec description et titre de l'encart, nom du magazine, numéro d'édition et nombre d'exemplaires.
		Livraison	10 jours avant la parution à: AVD Goldach, M. Erich Padrun (doit impérativement être prévenu par téléphone au 071 844 94 18) Sulzstrasse 10 – 12, 9403 Goldach

Calendrier

Edition	Numéro	Date de parution	Délai d'insertion	Délai de remise
Janvier/février	N° 1/2	20.01.10	28.12.09	30.12.09
Mars	N° 3	24.02.10	02.02.10	05.02.10
Avril	N° 4	24.03.10	02.03.10	05.03.10
Mai	N° 5	21.04.10	30.03.10	02.04.10
Juin	N° 6	26.05.10	04.05.10	07.05.10
Juillet/août	N° 7/8	23.06.10	01.06.10	04.06.10
Septembre	N° 9	25.08.10	03.08.10	06.08.10
Octobre	N° 10	22.09.10	01.09.10	03.09.10
Novembre	N° 11	27.10.10	05.10.10	08.10.10
Décembre	N° 12	24.11.10	02.11.10	05.11.10

Conditions commerciales 2010 pour les annonces et les insertions spéciales

Le présent contrat d'insertion publicitaire a pour objet la publication d'annonces du donneur d'ordre dans le magazine LE MENU conformément aux conditions générales ci-après.

1. Exécution de l'ordre

Le contrat d'insertion publicitaire doit être exécuté dans l'année qui suit la conclusion du contrat. En général, le délai court à partir de la parution de la première annonce et expire au terme du 12e mois. Si la date de parution se situe avant le 15 du mois, le délai expire à la fin du mois précédent de l'année suivante; dans le cas contraire, il expire à la fin du même mois. Chaque ordre d'insertion publicitaire n'est en principe valable que pour un seul annonceur. L'ordre d'insertion publicitaire et d'éventuels avenants n'ont force obligatoire qu'après confirmation écrite de l'éditeur.

2. Conditions contractuelles

2.1 Contrats de groupe

Un rabais général ne peut être accordé aux entreprises d'un même groupe que lorsque le terme du contrat est identique pour toutes et que ces entreprises appartiennent au groupe pour plus de 50% de leur capital.

2.2 Extension du contrat

Si un contrat conclu est étendu ou si des dispositions supplémentaires sont prises, le donneur d'ordre a droit à un rabais rétroactif correspondant au contrat global selon les tranches de rabais figurant dans le dossier technique. Ce rabais sera décompté au terme du contrat.

2.3 Non-respect des clauses contractuelles

Si l'annonceur n'exécute pas l'ordre dans le laps de temps convenu, il devra acquitter un remboursement compensatoire calculé selon les tranches de rabais fixées dans le dossier technique.

2.4 Droit de résiliation/annulation de commandes

Si un droit de résiliation n'a pas été expressément convenu, le délai d'insertion figurant dans le dossier technique tient lieu d'échéance de résiliation.

3. Conditions d'acceptation des annonces

L'éditeur se réserve le droit de refuser des ordres d'annonces, d'encarts agrafés ou libres en raison de leur contenu ou des contraintes techniques qu'ils imposent. Le refus d'un ordre d'insertion est immédiatement signalé au donneur d'ordre.

Le donneur d'ordre est entièrement responsable du contenu de ses annonces envers l'éditeur, les autorités et les lecteurs. Il est également responsable du respect des dispositions légales qui s'y rapportent et des directives de la Commission suisse pour la loyauté en matière de publicité. Le donneur d'ordre rembourse à l'éditeur tous les frais éventuels de droit de réponse, ainsi que ceux occasionnés

par des différends juridiques découlant de la parution d'annonces ou d'insertions spéciales (encarts libres, encarts agrafés, échantillons de marchandise, etc.). L'éditeur a le droit de donner suite aux prétentions qu'il considère comme justifiées et à en facturer les coûts à l'annonceur. Il n'offre aucune garantie quant à l'insertion des annonces et des encarts agrafés/libres dans certaines éditions ou à des emplacements précis, et se réserve le droit d'en reporter la publication. Les souhaits en matière de placement sont pris en compte dans la mesure du possible et les emplacements accordés en fonction des frais supplémentaires prévus. L'exclusion d'annonces concurrentes ne peut être garantie. Lors de problèmes techniques ou dans les cas de force majeure, la publication de l'annonce peut être annulée ou repoussée sans avis préalable. Aux annonces qui ne sont pas reconnaissables comme telles en raison de leur conception rédactionnelle, l'éditeur ajoutera une mention ad hoc (p. ex. «Annonce», «Publicité» ou équivalents).

Pour les annonces de type rédactionnel, il est interdit d'utiliser la typographie du magazine LE MENU. Aucun titre de magazine (logo, police et sigle) ne peut figurer dans les annonces. Les mandats avec encarts agrafés/ libres ne sont exécutoires qu'après réception d'une épreuve et autorisation de l'éditeur.

Si le donneur d'ordre se sent lésé par une publication dans la partie rédactionnelle, il ne peut pas se retourner contre l'éditeur.

4. Tarif de base, frais supplémentaires, réductions

Les tarifs, frais supplémentaires et réductions indiqués dans le dossier technique sont appliqués pour tous les donneurs d'ordre selon des directives standard de l'éditeur. Les intermédiaires et les agences publicitaires sont tenus, dans leurs offres, leurs contrats avec les publicitaires et leur facturation, de prix et conditions de l'éditeur. Tout engagement du prix des annonces reste réservé et doit s'appliquer également pour les contrats en cours. L'annonceur en est informé en temps utile.

5. Commission conseil, prime sur le chiffre d'affaires

5.1 Commission conseil (CC)

Les ordres d'insertion provenant d'agences de publicité ou de relations publiques ayant droit à des commissions font l'objet d'une commission conseil (CC) atteignant 15% du montant net de la facture. Dans ce cas, le tarif brut de base constitue la base de facturation. Pour les insertions spéciales (encarts libres, agrafés ou collés et similaires), la CC est de 5%.

5.2 Prime sur le chiffre d'affaires annuel (RACHA II)

Une prime sur le chiffre d'affaires annuel de 15% des montants nets facturés est accordée aux annonceurs directs dont l'ordre d'insertion annuel porte au minimum sur 3 pages. Le tarif brut de base sert de base de calcul. Pour les insertions spéciales (encarts libres, agrafés

ou collés et similaires), la prime est de 5%.

5.3 Commission conseil et prime sur le chiffre d'affaires

Elles ne peuvent être cumulées et sont décomptées chaque mois. En cas de non-respect des conditions de paiement d'une facture (retard, non paiement, etc.), les commissions et primes éventuellement versées seront réclamées.

6. Taxe sur la valeur ajoutée

Tous les ordres d'insertion s'entendent plus 7,6% de TVA. Une exonération fiscale est accordée aux donneurs d'ordre domiciliés à l'étranger.

7. Conditions de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de facturation. Si l'éditeur a des doutes fondés quant à la solvabilité du donneur d'ordre, il peut, pendant la durée d'un contrat, conditionner la parution d'autres annonces au paiement de factures ouvertes et exiger le paiement anticipé des annonces supplémentaires, sans tenir compte des accords de paiement initiaux. Si le délai de paiement est dépassé ou si l'encaissement doit être effectué par la voie juridique, l'annonceur perd tout droit à des rabais.

8. Réclamations

Pour toute annonce parue, partiellement ou totalement illisible, inexacte ou incomplète, le donneur d'ordre a droit à une réduction de prix ou à une annonce de remplacement, pour un montant maximum équivalent à celui précédemment fixé pour l'annonce litigieuse. Toute autre responsabilité de l'éditeur est formellement rejetée. Les réclamations devront être formulées dans un délai d'une semaine à partir de la réception de la facture et du justificatif.

9. Conditions techniques

L'éditeur assure une reproduction techniquement irréprochable des annonces à condition que les données numériques nécessaires lui aient été fournies correctement sur support de données ou par voie électronique. Les frais de conception, de corrections d'auteur, les données partiellement ou entièrement traitées, mais inutilisées, ainsi que tous les autres travaux préliminaires, sont facturés au tarif horaire. Les données créées durant le processus technique restent propriété de LE MENU. Les données livrées par l'annonceur ne sont pas payées. D'infimes altérations des teintes, dans la marge de tolérance admise par le procédé d'impression et les matières premières (papier, couleurs, etc.) sont possibles, mais elles ne justifient ni une réduction de prix, ni une annonce de remplacement.

Pour tout litige, le for juridique est à Berne.